



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## programmes

Question écrite n° 45677

### Texte de la question

M. Paul Patriarche attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les conséquences de la réforme des lycées pour l'enseignement de l'histoire et de la géographie dans les séries scientifiques. En 1992, pour les mêmes contenus et les mêmes épreuves au baccalauréat, la dotation horaire fut ramenée à trois heures par semaine contre quatre heures dans les autres sections. Dès la prochaine rentrée, les classes de premières et de terminales verront cet enseignement réduit à deux heures trente. Cette réforme entraînera un appauvrissement du contenu d'un enseignement essentiel à la culture générale, à l'intégration et à la formation civique. Les professeurs d'histoire et de géographie s'inquiètent de cette évolution et demandent une remise en cause de cette orientation. Compte tenu de ces arguments et de l'hostilité des enseignants à cette réforme, il lui demande s'il envisage le maintien de trois heures hebdomadaires d'enseignement d'histoire et de géographie dans les séries S.

### Texte de la réponse

Dans sa conférence de presse du 27 avril 2000, le ministre de l'éducation nationale a défini les grandes orientations dans lesquelles s'inscrit la poursuite de la réforme des lycées : préserver la diversité des savoirs en favorisant l'égalité des filières qui les incarnent ; pour ce faire, des aménagements ont été apportés aux différentes séries et classes ; favoriser la mise en place des dispositifs d'innovation pédagogique, centrés plus étroitement sur les besoins des élèves : aide individualisée en classe de seconde, travaux personnels encadrés en classes de première et terminale ; rénover les contenus d'enseignement en préservant les exigences intellectuelles indispensables à une formation de qualité. La réforme s'applique à la rentrée 2000 en classes de première des séries générales. Les classes terminales seront concernées à partir de la rentrée 2001. S'agissant de l'histoire-géographie, le ministre est particulièrement attaché à l'enseignement de ces disciplines qui fournissent des éléments indispensables pour la connaissance et la compréhension du monde actuel, et ce dans toutes les séries. La réforme des lycées conserve toute leur place à ces disciplines fondamentales. Les horaires actuels ont été maintenus dans la plupart des séries, sauf en série S. Le réaménagement de cette série a en effet été conduit avec le double souci d'une part, de privilégier les matières scientifiques, en particulier les sciences expérimentales, afin d'y attirer en priorité les élèves réellement motivés par les études scientifiques et d'autre part, de maintenir une part significative à la culture générale non scientifique. C'est cette préoccupation qui a conduit notamment à compenser la baisse de l'horaire d'histoire-géographie d'une demi-heure en classe terminale par l'introduction de dédoublements. Le groupe technique disciplinaire, à qui a été confiée l'élaboration des nouveaux programmes des lycées dont l'application interviendra en classe de seconde à partir de la rentrée 2001, proposera également des ajustements à l'actuel programme de première scientifique, qui seront appliqués à compter de la rentrée scolaire 2000.

### Données clés

**Auteur :** [M. Paul Patriarche](#)

**Circonscription :** Haute-Corse (2<sup>e</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question** : 45677

**Rubrique** : Enseignement secondaire

**Ministère interrogé** : éducation nationale

**Ministère attributaire** : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 1er mai 2000, page 2683

**Réponse publiée le** : 14 août 2000, page 4823